



¡Hola y bienvenidos a todos !



Présentation de la section bilingue Espagnol

A l'entrée en 6° au Collège Les Amandeirets, les élèves volontaires et motivés ont la possibilité de s'inscrire en section bilingue Espagnol.

Pour quoi faire ?

C'est l'occasion d'apprendre deux langues dès l'entrée en 6ème et de s'initier aux cultures étrangères.

- L'espagnol est la troisième langue la plus parlée dans le monde et l'une des principales langues de communication internationale.
- De manière plus globale, c'est favoriser l'ouverture à la culture européenne et bénéficier de l'opportunité de participer, lorsque c'est possible, à un échange linguistique.
- Développer son esprit critique et d'ouverture, être moins sensible aux stéréotypes et accepter plus naturellement la différence. Et ainsi contribuer à construire une identité citoyenne et européenne.
- Le but étant de mener les élèves à une maîtrise de l'espagnol du niveau B1 à la fin du collège C'est une réelle chance à saisir !



En quoi cela consiste la section bilingue ?

- Les élèves de 6° bilingue auront 3 heures de cours par semaine soit 3 heures de plus qu'un élève de 6° qui ne choisit pas cette section. La motivation, l'envie de communiquer, et l'intérêt pour les cultures étrangères sont importants.
- En classe ils apprendront petit à petit à communiquer en espagnol à partir de situations concrètes (se présenter, se décrire, se diriger dans une ville...), de jeux, de chansons, de vidéos, et de projets...



Et après la 6° ?

- A partir de la 5° et ce jusqu'en 3°, les élèves resteront dans la même "équipe" à raison de 2,5 heures d'enseignement hebdomadaire.
- Au Lycée, s'ils le souhaitent, les élèves pourront intégrer une section Bachibac (Baccalauréat mention espagnol).

Sélection des élèves :

La sélection des élèves repose sur :

- des exigences attendues en terme de capacité à faire face à un surcroît de travail, à gérer son temps, à faire preuve de rigueur, à être actif à l'oral, à être attentif et autonome.
- l'avis des professeurs de CM2
- la rédaction d'une **lettre de motivation de l'élève seul !**

Mais attention, le nombre de place est limité à 30 élèves.

A partir de tous ces critères l'équipe pédagogique du collège se réunit et étudie les dossiers pour sélectionner les 30 candidats. Enfin, l'équipe de direction informera les familles sachant qu'elle ne reviendra pas sur la sélection faite.

